

Non, la République n'a pas à porter le deuil d'un chef religieux

En décidant de mettre les drapeaux en berne pour la mort du pape François, Emmanuel Macron engage la Nation dans un deuil qui n'a rien de républicain. Ce geste n'a rien d'automatique : la France ne l'a pas fait pour Benoît XVI, ni pour Jean-Paul Ier. Elle ne l'a accordé qu'à des figures dont le rayonnement dépassait tout cadre spirituel ou dogmatique — Nelson Mandela, la reine Elizabeth II, le roi Hussein de Jordanie.

Or le pape, quel qu'il soit, reste avant tout une autorité religieuse. François n'échappe pas à la règle. Chef d'un État dont la vocation première est religieuse, il est l'incarnation du dogme catholique. Si ses prises de position sur le climat ou les inégalités ont pu séduire au-delà de l'Église, elles ne font pas de lui une figure universelle dont les valeurs rejoignent celles de notre République.

Mettre les drapeaux en berne, c'est associer symboliquement l'ensemble de la République à cette peine. C'est demander à des millions de citoyens, croyants d'autres religions, agnostiques, athées ou indifférents, de porter un deuil qui n'est pas nécessairement le leur. C'est une confusion grave entre ce qui relève de l'intime et ce qui engage l'État, le peuple, la nation. Dans une République laïque, on ne pleure pas au nom de tous en fonction d'un culte.

Ce n'est pas la première fois que le président malmène la laïcité. On se souvient de son discours aux évêques de France, appelant à "réparer le lien abîmé" entre l'Église et l'État. De sa visite au Vatican, assumée comme une démarche "intime". D'un déjeuner à l'Élysée avec bénédiction à la clé. Le report d'un projet de loi sur la fin de vie en raison de la venue de ce même pape. Plus récemment, il a allumé les bougies de Hanouka dans les salons de la République. À chaque fois, la même logique, la même confusion entre l'observance d'un principe fondamental de notre République qui impose à l'État la neutralité à l'égard des cultes et une laïcité édulcorée, envisagée comme sensible à tel ou tel culte selon les circonstances. Mais la laïcité n'est pas et ne doit pas être un principe à géométrie variable !

La laïcité n'est pas la coexistence des religions sous le regard bienveillant de l'État. Ce n'est pas un dialogue interreligieux orchestré depuis l'Élysée. Ce n'est pas l'État qui s'incline devant les dogmes.

La laïcité, c'est la séparation. C'est la liberté absolue pour chaque citoyen de croire, de ne pas croire, de ne pas savoir, de douter, de changer d'avis ou d'être indifférent à la chose religieuse. C'est la possibilité d'afficher ce que sont ses convictions dans le cadre de la loi, mais aussi de les garder pour soi si on le souhaite. Et le seul moyen d'assurer cela, réside dans la neutralité stricte de l'État face à toutes les croyances. C'est une République qui protège toutes les consciences, tous les individus, chaque citoyen sans préférence.

À l'approche des 120 ans de la loi de 1905, il est plus que temps de remettre les pendules à l'heure. Cette loi fondatrice n'a pas instauré un quelconque respect qui serait dû aux religions— elle les a sorties de la sphère publique pour garantir la liberté de tous. Elle ne visait pas à ménager les susceptibilités religieuses, mais à permettre la souveraineté de l'espace civil et politique, un espace autonome, affranchie des dogmes.

Les bâtiments publics sont les temples de la République, pas ceux de la foi. Les drapeaux tricolores n'ont pas à s'abaisser pour honorer un chef religieux, aussi respecté et aussi respectable soit-il. Chacun est libre d'éprouver du chagrin. Mais personne ne peut imposer son ressenti à la communauté nationale toute entière.

La laïcité n'est pas la négation de la foi : elle est la condition de sa liberté. Mais la République ne peut être le réceptacle d'une seule partie de la population et de sa peine légitime. Elle ne reconnaît que les citoyens qui la composent, en cette seule qualité.